

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012 DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

## I- CONTEXTE GENERAL

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a été créé en janvier 2003 pour coordonner et gérer des politiques territoriales contribuant au développement durable du territoire. Ainsi, il assure prioritairement le pilotage et la gestion du Contrat de Pays (appelé à présent « Convention Territoriale »), du programme européen Leader et du PLIE (Plan Local Insertion Emploi), ainsi que d'autres dispositifs thématiques qui ont émergé au fil de l'avancement du Projet de territoire (Plan Climat ; maîtrise d'ouvrage sites Natura 2000 ; Inventaire du patrimoine culturel ; Schéma culturel ; ADEC...).

Le Syndicat Mixte n'a jamais eu autant de conventions pluriannuelles en cours avec les partenaires financiers (Etat ; CR MP ; CG ; ...) qu'en ce début 2012. **Les dernières informations semblent rassurantes sur le maintien des engagements pris avec les structures de Pays jusqu'en 2014. La question sera donc pour l'après 2014 qui est déjà en réflexion au niveau des financements européens (à suivre donc en 2012).**

La mise en place de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) en 2011 et l'élaboration du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal) qui en a découlé ne semble pas faire évoluer fortement le paysage des EPCI en MQ.. De fait le SM PMQ a toute sa place dans ces réflexions car il concourt à une mutualisation des moyens techniques et humains au service des EPCI qui le composent tout en rationalisant les aides publiques dévolues au territoire en recherchant plus de cohérence et de lisibilité des actions soutenues.

Les politiques nationales (Grenelle II ; Réforme des collectivités territoriales ; ...) connaissent actuellement un contexte évolutif, qui nécessite de la part du SM PMQ, une constante adaptation notamment sur un plan organisationnel et stratégique. Les politiques territoriales cofinancées par le CR MP et le CG pourraient en être impactées dans les années à venir. Dores et déjà le CR MP a adopté lors de son assemblée plénière du 24/11/2011 des critères d'éco-conditionnalité de ses aides qui confortent le volontarisme du PMQ depuis plusieurs années sur ces thèmes du développement durable.

L'ensemble de ces évolutions conduit l'Etat, l'Europe et le Conseil Régional, principaux initiateurs des politiques d'aménagement du territoire, à procéder à des appels à projets territoriaux, pour lesquels les structures gestionnaires des Pays sont jusqu'à présent, souvent visées et doivent donc faire preuve d'une grande réactivité (LEADER IV, MDE DD; SCOT ; Economie sociale et solidaire ; Territoire et gouvernance alimentaire ;...). Les réflexions en cours sur les futurs fonds européens 2014-2020 semblent privilégier une « **territorialisation accrue** » **de leur gestions pour améliorer la cohérence territoriale**, qui pourrait si cela se vérifie, renforcer les Pays organisés et structurés. Ainsi, la constitution progressive de l'équipe technique pluridisciplinaire au sein du Pays MQ a permis une montée en compétence qu'il s'agit de maintenir pour être en capacité de répondre aux échéances à venir.

**Cet effort mené depuis plusieurs années sur différentes thématiques (paysage ; tourisme ; énergies ; habitat-cadre de vie - foncier; culture ; insertion-emploi..) devrait parfaitement s'inscrire dans les attentes des partenaires financiers des politiques territoriales cités précédemment d'autant que le choix des thématiques qui a été fait est cohérent avec les principes du développement durable.**

## II- SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

### a- Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement depuis 2007

Les tableaux ci-dessous retracent les masses budgétaires les plus significatives de l'évolution budgétaire du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy depuis 2007 (les dépenses d'investissement, marginales de par les compétences du Syndicat Mixte, ne faisant pas l'objet d'une analyse dans ce document).

#### Dépenses de fonctionnement de 2007 à 2011

	2007	2008	2009	2010	2011
Charges à caractère général (011)	279 318.12 €	389 953.12 €	261 080.19 €	334 403.47 €	352 890.93 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	303 161.68 €	330 725.59 €	509 525.45 €	560 881.93 €	597 345.46 €
Charges financières (66)	- €	931.23 €	1 110.20 €	2 648.62 €	5 102.02 €
Charges exceptionnelles (67)	591 823.41 €	824 293.46 €	268 193.54 €	50 810.30 €	113 984.50 €
Opérations d'ordres (042)	14 944.78 €	11 335.46 €	6 747.10 €	8 812.96 €	11 174.90 €
<b>Total</b>	<b>1 189 247.99 €</b>	<b>1 557 238.86 €</b>	<b>1 046 656.48 €</b>	<b>957 557.28 €</b>	<b>1 080 497.81 €</b>

Voir graphique en annexe page 10.

#### Recettes de fonctionnement de 2007 à 2011

	2007	2008	2009	2010	2011
Atténuations de charges (013)	779.36 €	693.59 €	3 037.28 €	3 085.51 €	16 467.64 €
Dotations, subventions, Participations (74) :	1 244 131.76 €	1 500 510.47 €	924 776.10 €	965 701.07 €	1 055 773.61 €
<i>Autres (74718)</i>	322 402.02 €	353 791.22 €	273 758.39 €	249 641.31 €	388 370.94 €
<i>Région (7472)</i>	146 426.25 €	135 099.07 €	177 664.47 €	155 404.12 €	188 996.97 €
<i>Département (7473)</i>	28 825.00 €	57 313.00 €	141 233.00 €	218 694.00 €	168 011.00 €
<i>Participation des EPCI</i>	176 584.50 €	196 205.00 €	224 120.00 €	227 900.00 €	231 790.00 €
<i>Participation Communes au CEP</i>	- €	- €	- €	37 032.00 €	45 053.70 €
<i>Leader</i>	499 514.27 €	675 577.62 €	104 148.18 €	68 120.64 €	25 541.00 €
<i>Budget communautaire (7477)</i>	41 379.72 €	- €	- €	- €	- €
<i>Autres organismes (7478)</i>	29 000.00 €	82 524.56 €	3 852.06 €	8 909.00 €	8 010.00 €
Autres produits de gestion courante (75)	- €	- €	- €	- €	262.52 €
Produits exceptionnels (77)	1 140.00 €	- €	- €	2 794.39 €	- €
Excédent de fonctionnement reporté (002)	121 171.74 €	177 975.17 €	121 940.37 €	3 097.27 €	17 120.96 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 367 222.86 €</b>	<b>1 679 179.23 €</b>	<b>1 049 753.75 €</b>	<b>974 678.24 €</b>	<b>1 089 624.73 €</b>

Voir graphique en annexe page 11.

## **b- Analyse comparée**

- ✚ **L'augmentation des dépenses de fonctionnement** (hors dotation LEADER/PLIE) entre 2007 et 2011 est essentiellement imputable aux charges de personnel et à caractère général. Ces dernières sont liées au renforcement progressif de l'équipe technique du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy répondant à l'accroissement des missions de coordinations thématiques et d'appui technique aux politiques territoriales (recrutement en 2007 d'une chargée de mission pour le tourisme et affectation d'une chargée de mission culture; intégration d'une mission inventaire de 4 personnes et coordinateur ADEC en 2009 ; création du service CEP en 2010 ; **élaboration de la charte forestière par une chargée de mission en 2011** ).Les dépenses à caractère général connaissent également une augmentation progressive mais irrégulière en fonction des années. Ceci s'explique essentiellement par la variation d'une année sur l'autre de 2 articles comptables importants dans le budget du SM PMQ : les honoraires (prestations intellectuelles, ...) et les publications (éditions de guide touristiques, ...) qui en fonction des projets portés par le SM PMQ varient d'une année sur l'autre.
- ✚ **L'augmentation des recettes de fonctionnement** (hors reversement LEADER/PLIE) est heureusement proportionnelle à celle des dépenses. Au sein des recettes, nous distinguons les participations des EPCI (5€/hab depuis 2008) et « autres subventions » (+289%) obtenus auprès du Conseil Général, Conseil Régional, Etat et Europe pour l'assistance technique du Contrat de Pays et du Programme Leader ainsi que pour les actions thématiques conduites par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (diagnostic énergie, élaboration charte paysagère, PLIE ; ADEC...). Il est important de remarquer que l'équilibre des comptes en 2011 est notamment grâce à un excédent ponctuel sur la ligne FSE/PLIE (le SM est gestionnaire direct d'une enveloppe FSE qu'il reverse à des opérateurs ou bénéficiaires du PLIE) qui ne se reproduira en 2012.

Globalement on constate donc depuis 2007 une stagnation des participations des EPCI et une augmentations des dotations extérieures. **D'où l'importance, pour le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy d'être en capacité de suivre l'évolution pour l'avenir des pratiques et modalités d'obtention de subventions, notamment du Contrat de Pays (appelé désormais Convention territoriale) et des fonds européens de la génération 2007-2013 tout en anticipant la future génération 2014-2020.** Toutefois, la part d'autofinancement globale du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (la participation des EPCI comparée aux dépenses) ne doit pas trop baisser, au risque de ne plus pouvoir boucler les budgets futurs. Une augmentation future de la contribution par habitant des EPCI (stationnaire depuis 2008) serait donc salutaire pour les équilibres budgétaires à venir.

Part des contributions des EPCI sur les dépenses totales du SM PMQ (hors gestion de la dotation LEADER et PLIE) :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Participation €/hab*	3.2€	3.2€	3.5€	4€	4.5€	5€	5€	5€	5 €
Part EPCI	49 %	38,40 %	33 %	35 %	30 %	27 %	28.6%	24.3%	22.2 %

\*hors CEP

### **Remarques :**

Concernant la gestion de la dotation LEADER et du PLIE, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a joué le rôle d'intermédiaire des fonds européens (LEADER et FSE) pour le bénéficiaire final. De fait, depuis 2004 et jusqu'en 2008 pour LEADER+ (fin du programme)

les recettes et dépenses de cette dotation Leader+ se sont équilibrées et donc n'ont pas eu d'impact sur la situation financière du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

A partir de 2010 seul le dispositif PLIE fait l'objet de reversement par le SM PMQ de crédits européens aux opérateurs et certains bénéficiaires du PLIE.

### **III- BILAN ET PERSPECTIVES POUR 2011**

L'année 2011 a permis de poursuivre la mise en œuvre de procédures territoriales gérées par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy : le Contrat de Pays appelé Convention Territoriale, le programme Leader IV, le PLIE (Plan local Insertion Emploi), le Plan Climat Territorial depuis 2010, le schéma culturel de territoire, l'ADEC médico-social, l'OPAH,...

Ainsi des thématiques ont été plus particulièrement animées ou font l'objet d'études-actions.

#### **a- Les thématiques déjà en cours**

- ✗ Mise en œuvre d'une Charte Paysagère et émergence d'un SCOT (Schéma de cohérence territorial) : Le Pays Midi-Quercy a défini un cahier de recommandations et des plans paysages pour l'ensemble du territoire : volet paysager des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), maîtrise d'ouvrage de deux DOCOB NATURA 2000 depuis novembre 2008, suivis de projets ponctuels à impact paysager. **Depuis 2011, réponse à l'appel à projet régional, dans le cadre du Réseau Rural Régional MP, sur l'émergence de SCOT rural.** Le PMQ a été sélectionné et a mandaté deux cabinets (CRP et AMENIS) pour réaliser une prestation intellectuelle pour accompagner le territoire dans une phase de préfiguration de SCOT.

Une chargée de mission est en place depuis juin 2004 pour coordonner la mise en œuvre de la charte paysagère et l'émergence SCOT depuis 2011 . (Le suivi des 2 maîtrises d'ouvrage NATURA 2000 est assurée depuis 01/2012 par la chargée de mission Charte Forestière de Territoire.

- ✗ Mise en œuvre d'une politique «Habitat-cadre de vie-foncier», suite à une étude conduite dans le cadre d'une formation-accompagnement d'un groupe mixte (élus, conseil de développement, techniciens) : reconquête des centres de bourgs anciens, une politique foncière globale au service de la production de lotissements d'intérêt général, action globale pour favoriser l'habitat des jeunes (16-30 ans).
  - recrutement d'un chargé de mission en décembre 2005 pour mettre en oeuvre le programme défini.
  - contractualisation sur un Programme d'intérêt général « logements centre bourg en PMQ » (2007-2010) et accompagnement d'opérations exemplaires d'habitats groupés à forte qualité paysagère et environnementale.
  - **Mise en œuvre d'une OPAH de Pays MQ axée sur la précarité énergétique et lutte contre l'insalubrité depuis mi 2011.**
- ✗ Coordination d'un schéma d'organisation de l'économie touristique associant les OT-SI, les partenaires départementaux et régionaux (CDT; CRT...) et les prestataires : édition d'un guide pratique annuel touristique, mise en réseau des 10 OT-SI du Pays MQ, guide des manifestations en PMQ ; développement de la filière « activités de pleine nature », réseau de bistrotts de Pays MQ ; élaboration d'un plan marketing ; suivi du PER Aveyron Viaur et coopération Leader envisagée . En 2011, lancement de deux études stratégiques pour l'activité touristique en MQ :
  - Etude pour la structuration des OT-SI en cohérence avec le projet de développement tourisme durable du PMQ, depuis mai 2011

- Schéma de développement durable des activités nautiques non motorisées sur l'Aveyron en PMQ, depuis juillet 2011. Une chargée de mission « tourisme » depuis 2007 coordonne la mise en œuvre des actions et le partenariat institutionnel.
  
- ✕ Mise en œuvre d'un Plan Climat Territorial (2010-2012) pour le Pays Midi-Quercy qui fait suite à un programme ATEnEE (2006-2009) avec l'ADEME afin d'installer une mission énergies au sein du SM PMQ (recrutement d'un chargé de mission depuis 09/2006) et qui a permis d'analyser les pratiques énergétiques des collectivités afin de maîtriser la consommation et développer les potentiels de production d'énergies renouvelables. (filière bois-énergie, solaire, efficacité énergétique, ...)  
**L'année 2011 a été marquée par la mise en œuvre effective du PCT (2010-2012) avec notamment le développement du service de Conseil en Energie Partagé (CEP) pour les communes du PMQ volontaires (23 communes et 2 EPCI à ce jour), l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire (CFT), l'action Maison de l'emploi développement durable (Plan d'actions métiers croissance verte sur bâtiments et énergies renouvelables),...**
  
- ✕ Mise en œuvre d'un schéma culturel de territoire pour conduire une politique culturelle pour le Pays Midi-Quercy, équitable et de qualité : développer l'accessibilité à la pratique individuelle d'activités culturelles sur l'ensemble du Pays MQ (arts plastiques, musique..), favoriser le regroupement des acteurs culturels et proposer des spectacles culturels de qualité en MQ... Une première convention pluriannuelle (2008-2010) avec le CR MP, CG 82 (et soutenu par la DRAC) a permis de formaliser le partenariat financier et technique pour la mise en œuvre du projet culturelle de territoire du PMQ. **Cette dernière a été renouvelée en 2011 pour une période de 3 ans (2011-2013).**  
 Un chef de projet culturel de territoire est en place depuis mai 2006 au sein du SM PMQ, pour accompagner la mise en œuvre du Projet culturel de territoire. L'année 2011 a permis de faire un bilan de la première convention qui s'est achevée, afin de proposer une nouvelle convention pluriannuelle avec le CG et le CR MP. **Dans ce cadre il a été proposé d'étudier la faisabilité d'une candidature à un Pays d'Art et d'Histoire en relation étroite avec le Ministère de la Culture.**
  
- ✕ Installation d'un PLIE (Plan local pour l'emploi et l'insertion) depuis mai 2006 afin de prendre en compte la dimension sociale du développement durable du PMQ :
  - **Mise en place d'un plan local insertion-emploi (PLIE) axé sur l'accompagnement d'environ 200 personnes éloignés de l'emploi en cohérence avec sur les actions de développement local (chantier d'insertion, environnement.** Une équipe d'animation et de gestion a été installée (équivalent 1.4 t.p) financée par les fonds européens FSE affectés aux PLIE, qui ont été maintenus pour la période 2007-2013 .
  - Réalisation d'une étude GPEC territoriale en fin 2007-début 2008 (Gestion prévisionnelle des emplois et compétences) dans le secteur du médico-social en PMQ, qui a débouché sur une contractualisation du SM PMQ et de 9 établissements médico-sociaux du PMQ avec l'Etat (Ministère du travail) pour un dispositif ADEC (Action Développement Emploi et Compétences) sur le médico-social en PMQ (2009-2010). **L'année 2011 a été marquée par le renouvellement de la convention ADEC PMQ (2011-2012) permettant ainsi de poursuivre l'accompagnement technique des établissements médico-sociaux dans leurs actions d'adaptation des ressources humaines à l'évolution de leur activité.**
  
- ✕ Réalisation d'un inventaire numérisé du patrimoine bâti du Pays Midi-Quercy par la Maison du Patrimoine du Pays Midi-Quercy, pour le compte du Syndicat Mixte jusqu'en fin 2008. Transfert de cette compétence devenu Régionale au Syndicat Mixte du PMQ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, et donc de l'équipe technique composée de 4 personnes. Une

convention cadre tri annuelle et tripartite précise les engagements du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, dont les moyens humains nécessaires, du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et du Conseil Général de Tarn-et-Garonne. Elle précise notamment les cofinancements de la région et du Département pour trois années (2009-2011). **Le renouvellement de cette convention pour 3 ans de plus (2012-2014) a été acté en décembre 2011, sur des bases similaires à la précédente, avec un financement complémentaire du programme LEADER MQ sur le volet valorisation de l'inventaire.**

✱ Développement économique durable :

- Mise en œuvre d'une MCEF/M.E (Maison Commune Emploi Formation/Maison de l'Emploi) du PMQ à Caussade avec deux points d'appui aux EREF (Nègrepelisse et St-Antonin NV) : l'année 2011 a permis de remettre à plat le partenariat et la gouvernance de la MDE MQ, dans laquelle le SM PMQ est fortement associé ainsi que les EREF et les EPCI volontaires.
- Mise en œuvre d'un schéma de développement sur le « développement des circuits courts bio en PMQ » via un appel à projet du Conseil Régional sur l'économie sociale et solidaire. (maître d'œuvre : associations BIO 82 et Graines de terroir .com ) avec notamment la poursuite de l'expérimentation des repas bio dans les cantines volontaires des communes du PMQ depuis 2008.
- **Réponse du PMQ à l'appel à projet régional « Territoire et gouvernance alimentaire » fin 2011 (réponse attendue prochainement) afin d'accompagner un développement global des CCP (circuits courts alimentaires de proximité) en PMQ, notamment en utilisant les leviers de la « commande publique responsable ».**

**b- Les politiques territoriales gérées par le SM PMQ**

*1. La Convention Territoriale du PMQ (2008-2013)*

En 2011, suite à la signature officielle de la Convention Territoriale (2008-2013) du PMQ le 09/02/09, 2 nouvelles programmations opérationnelles ont pu être validées lors des CTCP et des Comités départementaux des financeurs :

- Une première programmation (année 2011 phase 1) présentée en CTCP du 10/05/11 et validée en Comité des financeurs du 28/09/11 : **21 opérations représentant un coût total de 2 618 242 € HT**
- Une deuxième (année 2011 phase 2) présentée en CTCP du 07/12/11 et validée en Comité des financeurs le 20/01/2012: **22 opérations représentant un coût total de 7 442 838 € HT**

❖ **Cela représentera donc un montant global d'opération pour l'année 2011 d'environ 10 061 080 € HT**

Pour mémoire l'année 2010 avait permis de présenter 2 programmations et l'année 2009, 3 programmations, représentant un montant global d'opérations programmées de 25 600 494€ HT. **Globalement, les 7 programmations de la Convention territoriale PMQ ont déjà permis de valider pour environ 35 661 574M€ d'opérations.**

## 2. Le programme européen Leader IV (2007-2013)

Suite à la signature de la Convention d'application du programme LEADER MQ (2007-2013) en juin 2009, le Comité de programmation LEADER MQ s'est réuni 5 fois entre 2009 et 2011 (dont le 11/10/11).

A l'issue de ces Comités de programmation, nous avons engagé 42 projets (sans compter les projets présentés en avis d'opportunité) représentant un coût total d'opérations de 2 184 364€ mobilisant 697 167€ de fonds européen LEADER (soit 38.6% de l'enveloppe disponible jusqu'en 2014).

Des difficultés de mise en œuvre effective (paiement des aides européennes retardés ;...) des programmations validées sont à déplorer, qui risquent de décourager les futurs maîtres d'ouvrage candidats à une aide Leader.

### c- Perspectives pour 2012 : "Le développement durable au cœur du projet de territoire "

**Fort des thématiques respectueuses des principes du développement durable** qui ont été coordonnées et animées depuis ces dernières années par le SM PMQ, l'horizon 2012-2013 doit permettre de clairement conforter ce positionnement pour le Pays MQ. Ceci par la poursuite de la coordination des chartes ou plans thématiques mis en place (charte paysagère ; Plan Climat territorial ; habitat-cadre de vie notamment par une OPAH de Pays ; renforcement du schéma d'organisation touristique ; Projet culturel de territoire ; Inventaire du patrimoine bâti ; insertion-emploi par le PLIE et la MCEF/MDE ) et par l'engagement de nouveaux schémas cohérents avec notre charte de développement durable conçue pour 10 ans (2003-2013) et s'inscrivant dans les orientations des politiques territoriales ( cf -I Contexte 2007-2013).

#### 1. Politiques territoriales contractuelles à poursuivre en 2012:

- **Poursuivre la programmation de la Convention Territoriale du PMQ (2008-2013) signée avec le Conseil régional-Conseil Général –Etat, dans le cadre du contrat de projet (2007-2013) :** une cadence annuelle de 2 programmations afin de répondre au mieux aux remontées des maîtres d'ouvrage ;
- **Le programme européen LEADER IV (2007-2013) du PMQ ciblée sur la priorité « L'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en PMQ » :** Une enveloppe de 1 806 755€ a été dédiée au Pays MQ. L'année 2012 devrait permettre d'accélérer la programmation et l'attribution effective des aides européennes décidées en Comité de programmation MQ ;
- **Le PLIE (Plan Local Insertion Emploi) dont la convention de mise œuvre des fonds FSE (2010-2012) est en cours de mise en œuvre pour accompagner plus de 200 bénéficiaires sur le PMQ.**
- **L'OPAH MQ (2011-2014) axée sur la précarité énergétique et la sortie d'insalubrité,** qui a permis doré et déjà de soutenir 30 logements PO (propriétaires occupants) et 3 logements locatifs (propriétaires bailleurs), **représentant 977 949€ € de travaux subventionnés à hauteur de 349 897€ (ANAH ; CR MP ; CG ; EPCI).**
- **La poursuite de la nouvelle convention de mise en œuvre du Schéma culturel de territoire (2011-2013) :** pour mémoire la 1<sup>ère</sup> convention a permis de soutenir 33 opérations programmées représentant un montant total d'opération d'environ 1 400 000€ et un montant total d'aides publiques de 850 000€. Elle a permis d'accompagner les acteurs culturels du territoire dans leur mise en réseau et leur professionnalisation, la dynamisation de l'offre culturelle étalée sur l'année et le renforcement des services publics culturels (réseau lecture publique).

2. Thématiques nouvelles à développer pour s'inscrire dans les orientations nationales et européennes 2007-2013 et anticiper 2014-2020:

○ Les actions prioritaires pour 2012

- Poursuivre le **PCET -Plan Climat Energie territoire-(2010-2012)**, et préparer le prolongement ou le renouvellement du PCET en s'inscrivant notamment dans des projets de coopération européenne (SU DOE INTERREG IV) :
  - **Poursuite du service de Conseil en énergie Partagé (CEP)** auprès des communes qui ont adhéré (actuellement 23 communes et 2 EPCI) en mobilisant des subventions dédiées pour les travaux de rénovations énergétiques des bâtiments publics accompagnés par le service CEP (Mesure 8 de la convention territoriale et majoration du CG 82 et programme LEADER pour certains projets exemplaires).
  - **Mise en œuvre de l'OPAH du PMQ** (intégrant les 4 EPCI) axée sur la précarité énergétique et la lutte contre l'insalubrité pour la période 2011-2013 dans un premier temps.
  - **Mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire**, pour appréhender dans toutes ses dimensions patrimoniales, économiques et culturelles, le rôle et les fonctions actuelles et potentielles que l'on veut donner à la forêt en PMQ.
  - **Mise en œuvre du Plan d'actions MDE Développement durable sur les métiers de la croissance verte (bâtiments et énergies renouvelables) en partenariat avec la MDE MQ, l'ADEME, AVE et les acteurs concernés.** Engagement d'une réflexion sur la faisabilité d'un pôle de compétences « Rénovation thermique du bâti ancien en PMQ » pour accompagner ce secteur d'activité en lien avec différentes thématiques du PMQ (inventaire patrimoine bâti, Pays d'Art et d'Histoire ; tourisme patrimonial, ..)
  - Poursuivre une réflexion sur des actions favorisant des mobilités moins consommatrices d'énergie (covoiturage ; voie verte ; ..) et à terme aboutissant à un schéma d'aménagement pour la mobilité alternative en PMQ, intégré dans le Plan Climat Territorial.
  
- **Engager une réflexion sur l'opportunité d'un SCOT rural en PMQ** afin de poursuivre les dynamiques d'aménagement durable du territoire poursuivies depuis plusieurs années en PMQ (charte paysagère ; PLU ; PIG et OPAH ; Plan Climat ..)
  
- **Finalisation de l'Etude sur la structuration touristique du PMQ** notamment pour optimiser les missions et les moyens du réseau OT-SI (refonte du site internet du PMQ ?), et du **Schéma de développement durable des activités nautiques non motorisées sur l'Aveyron en PMQ**.
  - **Elaborer une candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire »** s'inscrivant dans la continuité du Schéma culturel de territoire ; du développement du tourisme culturel et de la valorisation de l'inventaire du patrimoine bâti et globalement le l'art de vivre en PMQ.
  
- Développer les liens agriculture-environnement-tourisme durable par la mise en œuvre du **Plan d'actions « Développement des circuits courts de proximité »** élaboré en 2011, dans le cadre de l'appel à projet du RRR (Réseau rural régional MP) si le PMQ est retenu ou dans un autre cadre si nécessaire.
  
- Etudier la faisabilité d'un **Agenda 21 de territoire**, afin d'avoir une reconnaissance nationale sur l'application du développement durable dans notre Projet de territoire et anticiper le renouvellement des politiques territoriales régionales et européennes. Il est proposé dans un premier temps de prendre un stage de Master II sur 5-6 mois pour faire



un état des lieux des actions menées ou à mener par le PMQ en cohérence avec les 5 objectifs que doivent être pris en compte dans un Agenda 21.

➤ Suivre attentivement l'élaboration du schéma directeur d'aménagement numérique départemental pour accompagner la montée en puissance du territoire vers le très haut débit.

○ Les actions à initier si possible en 2012

➤ Etudier l'opportunité et la faisabilité d'un SIG (Système d'Information Géographique) au sein du SM PMQ pour faciliter l'approche spatiale dans les différentes thématiques abordées par le PMQ.

➤ Engager une réflexion sur l'évolution de l'offre de soins en PMQ pour proposer éventuellement un schéma pluriannuel sur cette thématique pour le PMQ.

➤ Réflexion sur un schéma de développement économique global et durable du PMQ (englobant le STIE déjà réalisé) et prenant en compte les besoins spécifiques de nos zones rurales (accompagnement aux micro-entreprises et à l'accueil-transmission-reprise d'activités, pluri activité, services aux personnes via l'économie résidentielle, ESS....)

## CONCLUSION

Le contexte global des politiques territoriales et plus généralement de l'évolution de nos territoires ruraux face aux mutations démographiques et sociologiques conduisent les structures de gestion des Pays à s'organiser pour proposer des compétences pluridisciplinaires. Le contexte de crise et d'incertitude sur la refonte des politiques publiques, incitent à la prudence budgétaire, tout en maintenant une veille et une anticipation des dispositifs territoriaux dans lesquels le PMQ devra s'inscrire dans le futur.

Sur un plan financier cela nécessite d'accompagner cette acquisition de compétences techniques et stratégiques par une participation des EPCI, fixée depuis 2008 à 5 €/hab. **Au vu du bilan financier 2011 et notamment de la baisse inquiétante de la part de la participation des EPCI dans le budget global (22.2% en 2011), des difficultés observées en 2011 pour équilibrer le Compte administratif et la trésorerie et des perspectives de financement de l'équipe du SM (cf : annexe « salariés du SM ») en 2012, il est proposé d'augmenter la participation de 1€/hab en la lissant éventuellement sur les deux exercices 2012 et 2013 (soit +0.5/hab€ en 2012 et en 2013).** Cette augmentation qui a été évoquée lors du précédent Débat d'orientation budgétaire s'avère nécessaire pour pouvoir poursuivre la dynamique territoriale engagée. Ceci afin de prolonger les actions et missions votées en comité syndical (Convention territoriale du PMQ, LEADER IV, PLIE poursuite des thématiques engagées ; Charte forestière; OPAH...) évoquées précédemment et pour être en capacité de répondre aux appels à candidature ou reconnaissance qui se profilent en 2012-2013 et qui préfigureront la période 2014-2020.

*\*population totale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 :*

- \* CC TVA= 15 044 hab
- \* CC QC= 19 626 hab
- \* CC QRG= 7 930 hab
- \* CC QV= 4 898 hab

Soit un total pour le PMQ= 47 498 habitants (+ 1 140 hab /2011)